

Conseil Municipal
du 19 décembre 2016



Rapport
d'Orientation
Budgétaire
2017

Le contexte

I À l'international.

La présentation du rapport d'orientation budgétaire qui suit s'inscrit dans un contexte national et international particulièrement incertain sur le plan économique et géopolitique.

8 ans après la crise financière qui a frappé le monde entier, l'OCDE constate, dans ses perspectives économiques publiées fin septembre, que l'économie mondiale donne encore des signes de grande fragilité. Avec une croissance prévue à hauteur de 3,1 % pour 2016 et de 3,4 % en 2017, la rapide expansion des années 2000 (5,6% en 2007) semble désormais bien loin.

- L'OCDE anticipe ainsi une reprise modérée aux Etats-Unis (1,8% en 2016 et 2,2% en 2017), et plus lente pour la zone euro (1,6% en 2016, 1,7% en 2017).
- En Chine les prévisions de croissance s'établissent à 6,6 % pour 2016. Ce rythme reste en deçà des 6,9 % enregistrés en 2015 par le pays, sa plus faible performance depuis un quart de siècle. La croissance chinoise devrait ensuite passer à 6,2 % en 2017.
- La croissance japonaise, quant à elle, devrait rester anémique à 0,5 % en 2016, avant de s'élever à 0,6 % en 2017.
- Au Moyen-Orient, la remontée modeste des prix du pétrole devrait avoir peu d'impact sur la croissance des pays exportateurs de brut. Cette région continuera à être confrontée à des défis importants avec des prix pétroliers modérés, conséquences de tensions géopolitiques et de la poursuite de conflits dans certains pays.

- En Amérique latine, l'activité en repli sera plus grave que prévu en 2016, plombée par un Brésil encore faible et un Venezuela dans une profonde crise. Le rapport annonce donc une contraction de 0,6 % du PIB de l'ensemble des pays d'Amérique latine.
- Enfin en Afrique subsaharienne, le nombre de travailleurs qualifiés quittant le continent augmente rapidement et constitue une véritable « fuite des cerveaux » qui pénalise son développement. La croissance des principales économies du continent, fixée à 1,4 % du PIB, devrait connaître un coup d'arrêt en 2016, également en raison de la baisse des prix des matières premières.

Cette croissance morose à l'échelle mondiale s'accompagne de profondes tensions sociales, avec pour causes principales un chômage persistant, des salaires stagnants et des inégalités croissantes.

Les replis sur soi économique, social, culturel et identitaire nourrissent les discours économiques et politiques et tendent à devenir majoritaires à divers endroits du globe.

De l'accession de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis d'Amérique au Brexit anglais, les postures haineuses se multiplient à l'encontre des plus fragiles, comme le confirme en Europe l'afflux de réfugiés fuyant les guerres et les changements climatiques.



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

I En France.

La France n'échappe pas à cette période de tensions et de conjoncture économique défavorable, avec un taux de croissance prévu pour 2017 de 1,3 %.

Alors que le PIB avait enregistré une progression de 0,7% au 1er trimestre 2016, il recule au 2ème trimestre de 0,1%. Loin de s'inverser, la courbe du chômage ne cesse de s'accroître, flirtant régulièrement avec la barre des 10 %.

Dans ce contexte, le gouvernement a fait le choix, depuis l'arrivée au pouvoir de François Hollande, d'une politique de rigueur, caractérisée notamment par la réduction de la dépense publique comme objectif prioritaire.

Cet objectif se retrouve dans les grandes lignes de la stratégie présentée en avril dernier par Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, et Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget et des comptes publics, lors du dévoilement du programme de stabilité 2016-2019 à savoir :

- Accompagner la reprise économique, notamment par la mise en place de mesures fiscales dédiées au soutien du pouvoir d'achat des ménages, et destinées à la création d'un environnement favorable aux entreprises,
- Poursuivre l'assainissement des finances publiques, grâce à la maîtrise des dépenses.

Ces grandes lignes sont confirmées dans le projet de loi de finances 2017. Présenté le 28 septembre dernier, ce PLF 2017 comprend de nombreuses mesures relatives aux collectivités locales :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En réponse aux nombreuses critiques dont cette réforme faisait l'objet, Manuel Valls annonçait, le 3 novembre 2015, un maintien des principes de la réforme dans la loi de finances initiale pour 2016, article 150, mais un report de leur mise en œuvre, du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2017. Le projet de loi de finances pour 2017 abroge pour sa part l'article 150 de la loi de finances initiale pour 2016.

Cette réforme est donc repoussée au 1er janvier 2018, sans information complémentaire à ce jour.

Il convient néanmoins de rappeler que :

- La DGF subit une baisse continue depuis 2011, avec une accentuation particulièrement importante depuis 2014. Ainsi elle s'élevait, pour l'ensemble du pays, à 36,6 milliards d'euros en 2015, alors qu'elle atteignait 41,5 milliards en 2012. Les déclarations de François Hollande au congrès de l'AMF annoncent une volonté de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017, tout en conservant sur le fond le principe de l'affaiblissement des budgets.
- Le nouveau système de calcul contenu dans la réforme de la DGF n'est pas remis en cause. Il porte sur une harmonisation de ce système fixant le montant alloué à chaque commune à partir d'un calcul unique de 75 € / habitant.

Réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Inscrite dans le PLF 2017, elle prévoit pour l'essentiel une évolution de la pondération des critères de l'indice au bénéfice du revenu ; un resserrement des bénéficiaires de la DSU (seuls les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants classés selon l'indice en bénéficieraient, contre les trois premiers quarts aujourd'hui ; 667 communes seraient donc éligibles, contre 751 aujourd'hui) ; une suppression de la catégorie des communes dites « DSU cibles » (composée des 250 premières communes éligibles, dont Givors, et qui bénéficiaient jusqu'à présent de la quasi-totalité de la progression de l'enveloppe de la DSU).

Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), alors que la loi de finances initiale pour 2016 prévoyait sa suppression, celle-ci n'est pas reprise dans la rédaction actuelle du projet de loi de finances et est donc maintenue à ce jour.

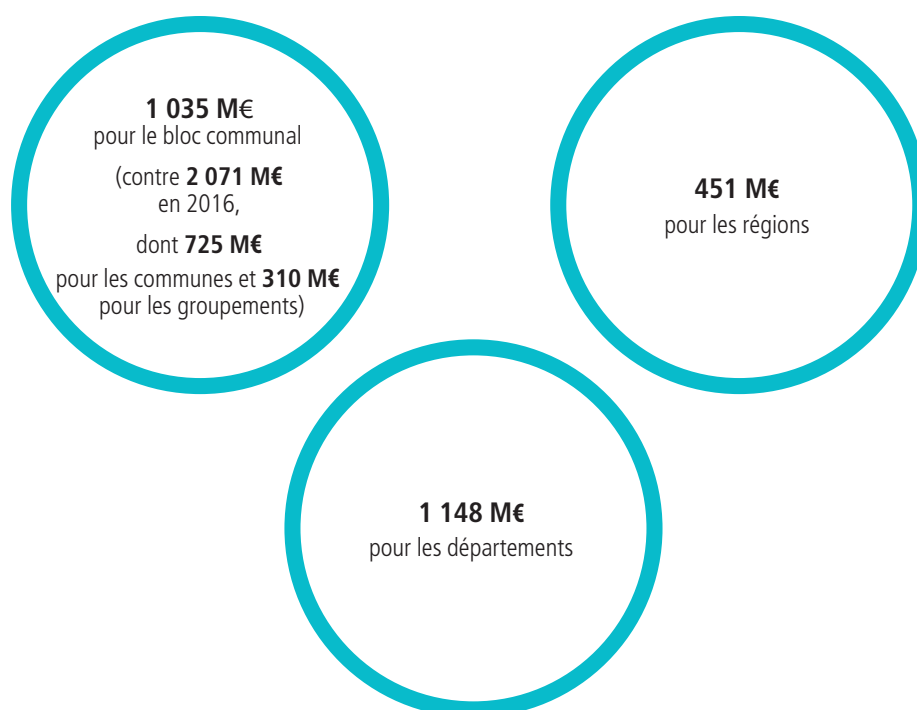
Plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire

Le projet de loi de finances pour 2017 intègre le fait qu'un nombre de plus en plus important de communes bénéficient du plafonnement de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Ce plafond est ainsi réévalué de 3% à 4% du montant de la dotation forfaitaire obtenue en n-1.

Contributions des collectivités territoriales

Concernant les baisses de dotations d'Etat aux collectivités locales, elles se poursuivront malgré le fort mécontentement des élus locaux et les annonces d'ajustement portant sur l'effort demandé au bloc communal faites par le président de la République, François Hollande, lors du 99ème congrès de l'AMF.

Ainsi, la contribution au redressement des finances publiques est rebasée à hauteur de 2,63 milliards dans le PLF 2017. La répartition de la diminution des concours financiers entre catégories de collectivités s'effectuera proportionnellement aux recettes totales des collectivités, à raison à ce jour des montants suivants :



Péréquation verticale

L'augmentation de la péréquation verticale sera reconduite, à hauteur de 317 M€, dans les mêmes termes qu'en 2016 : 180M€ d'augmentation pour la dotation de solidarité urbaine, 117 M€ pour la dotation de solidarité rurale, et 20M€ pour les départements.

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Cette péréquation horizontale devait s'établir à 1,2Md€ correspondant à 2% des recettes fiscales de l'échelon communal. Afin de prendre en compte les nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), le gouvernement a décidé de geler pour 2017 l'enveloppe du FPIC au niveau 2016. Par contre, la répartition au sein de cette enveloppe sera modifiée. Ce principe reste particulièrement critiquable puisque il convient à acter le fait que les communes pauvres des intercommunalités riches financent les communes riches des intercommunalités pauvres.

FSIPL (fonds de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités)

Ce fonds sera reconduit en 2017 à hauteur de 1,2 milliard et se décompose de 2 enveloppes de 600 M€ chacune, dédiée aux grandes priorités d'investissement, (transition énergétique, accessibilité, logement, financement des pactes métropolitains d'innovation), et destinée au soutien des projets des territoires ruraux.

Malgré ces mesures d'accompagnement des collectivités territoriales, les efforts demandés se poursuivront avec une grande inquiétude quant à un avenir incertain, marqué en 2017 par d'importantes échéances électorales susceptibles d'avoir un impact non négligeable sur les grandes orientations stratégiques de notre pays.

Au final, les collectivités territoriales restent en souffrance et paient le prix d'une politique tournée davantage vers l'offre que la demande. Depuis la loi de finances pour 2015, après la suppression de la taxe professionnelle décidée dès 2009, les concours de l'État sont en diminution drastique ce qui impactent dangereusement la capacité des collectivités à faire face aux immenses défis auxquels elles sont confrontées, et notamment de remplir leur rôle d'amortissement des effets de l'accroissement des inégalités et de la pauvreté.

Alors que 80% de la dette française est de la responsabilité de l'État et (seulement) 4% de celle des communes, les collectivités locales seront amenées à supporter une grande part de l'effort de réduction des déficits publics.

I À Givors

La ville de Givors ne peut être considérée en dehors de ce contexte global.

Ainsi, notre ville doit faire face, comme l'ensemble des collectivités locales, à une baisse brutale et sans précédent de ses dotations et concours de l'Etat depuis 2014, intervenant après une première baisse continue depuis 2011.

On peut noter qu'en 2015 le montant de la DGF était de 4 055 071€, en 2016 de 3 426 195 € soit une baisse de 15.5%, correspondant à 206.9 € / habitant, et de 173.5 € / habitant en 2016 soit une baisse de 16.2 %.

Cette contrainte de premier plan, renforcée par une réforme de la DGF préjudiciable pour la ville de Givors et qui reste incertaine quant à sa mise en application, menace l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement de la commune.

Néanmoins, les élus de la majorité municipale ont choisi de renforcer la politique audacieuse et ambitieuse menée jusqu'alors, afin de garantir une intervention publique forte à même de répondre aux besoins d'une population en difficulté.

Le compte administratif 2015 reflète cette ambition et présente une situation financière 2015 saine mais fragile, avec une perspective relativement instable du fait de la conjoncture économique incertaine et des réformes en cours (DGF notamment).

L'exécution globale de clôture fait état de 6 M€ de résultat sur l'exercice 2015, décomposée comme suit :

4 499 362,94 €
d'excédent
de fonctionnement

1 551 225,47 €
d'excédent
d'investissement



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Ce résultat global s'explique par deux raisons principales :

- l'effort réalisé en 2015 sur les dépenses réelles de fonctionnement (- 2,67 %) par rapport à 2014), avec notamment un effort sur les charges de personnel (- 2,30 %) et les charges à caractère général (- 2,80 %).
- un excédent d'investissement bien supérieur à 2014, conséquence de la recherche de nouvelles sources de financement auprès de la Métropole, notamment dans le cadre de subventions jusqu'alors jamais versées au titre du contrat triennal de 2013, et portant sur le pôle culturel moulin Madiba, la rénovation des bâtiments associatifs et sportifs, l'ALSH la Rama. Au terme de ces nombreuses négociations, ce sont donc 2 371 681 € qui ont été versés par la Métropole de Lyon.

Les orientations budgétaires contenues dans le présent rapport ainsi que les anticipations sur le compte administratif 2016 s'inscrivent dans la poursuite de cette dynamique.

Analyse restrospective et prospective 2013-2015

I Les grandes masses réelles :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Recettes réelles de fonctionnement	28 607 130	28 453 175	28 212 845
Dépenses réelles de fonctionnement	23 965 644	23 227 542	22 607 230
Recettes réelles d'investissement	10 517 230	6 798 245	7 126 904
Dépenses réelles d'investissement	10 739 801	8 888 434	5 808 739

I Recettes réelles de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement courant ont diminué de -0,80% entre 2013 et 2015. Cette baisse provient notamment de la DGF qui passe de 4,9 k€ en 2013 à 4 k€ en 2015.

Total des recettes réelles de fonctionnement	Compte administratif		
	2013	2014	2015
Atténuation de charges (chap 013)	165 297,33 €	202 658,87 €	212 794,26 €
Produits des services (chap 70)	897 930,92 €	947 001,57 €	1 005 191,96 €
Produit des taxes directes (art 73111)	9 040 009,95 €	9 086 817,78 €	9 399 821,86 €
Rôles supplémentaires (art 73111)	90 772,05 €	162 440,22 €	196 510,14 €
Produit des contributions directes (total art 73111)	9 130 782,00 €	9 249 258,00 €	9 596 332,00 €
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	781,00 €	781,00 €	781,00 €
Fiscalité transférée (total art 7323)	781,00 €	781,00 €	781,00 €
Attribution de compensation (art 7321)	6 037 630,00 €	6 037 630,00 €	6 037 630,00 €
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	384 065,00 €	384 065,00 €	384 065,00 €
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	3 852,63 €	17 201,26 €	18 708,12 €
Taxe sur les pylônes* (art 7343)	114 171,00 €	- €	- €
Taxe sur l'électricité (art 7351)	307 433,13 €	306 912,07 €	298 444,51 €
Impôts sur les spectacles (art 7363)	882,00 €	- €	- €
Taxes sur la publicité (art 7368)	109 505,92 €	213 176,25 €	74 877,82 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	335 000,87 €	291 609,60 €	341 971,51 €
Autres taxes (Autres articles chap 73)	26 475,20 €	1 079,61 €	562,05 €
Impôts et taxes (total art commençant par 73)	16 450 578,75 €	16 501 712,79 €	16 753 372,01 €
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	4 929 712,00 €	4 727 053,00 €	4 055 071,00 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 079 227,00 €	2 205 533,00 €	2 596 486,00 €
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	133 771,00 €	89 181,00 €	- €
Participations (art 747)	1 635 527,66 €	1 507 944,11 €	1 498 654,65 €
Compensations fiscales (art 748)	1 294 678,81 €	1 186 601,89 €	1 207 422,00 €
Autres dotations (autres articles chap 74)	11 726,34 €	- €	- €
Dotations (total art commençant par 74)	10 084 642,81 €	9 716 313,00 €	9 357 633,65 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	486 356,49 €	595 096,00 €	529 326,30 €
Total des recettes de gestion courante	28 084 806,30 €	27 962 782,23 €	27 858 318,18 €
Produits financiers (chap 76)	10 694,00 €	10 384,00 €	6 890,00 €
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	93 365,00 €	431 200,00 €	201 160,00 €
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	418 265,14 €	48 808,30 €	146 476,81 €
Autres recettes d'exploitation (total art commençant par 76 et 77)	522 324,14 €	490 392,30 €	354 526,81 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	28 607 130,44 €	28 453 174,53 €	28 212 844,99 €

* depuis 2014, la taxe sur les pylônes est incluse dans le produit des taxes directes (article 73111).

I Fiscalité

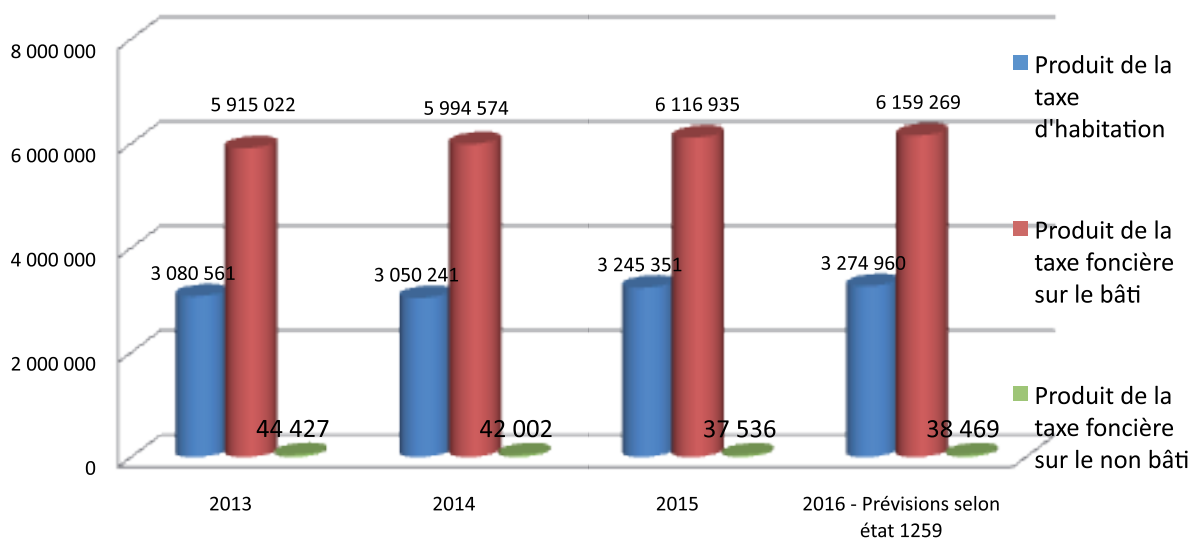
La hausse des recettes liées à la fiscalité directe est uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales malgré la baisse des taux communaux effectuée depuis 2004. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'Etat en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

• Évolution Produit de la Fiscalité Directe Locale

2013	2014	2015
9 040 010	9 086 818	9 399 822
2,26%	0,52%	3,44%

	2004	2015	2016	2016/2015	2016/2004
Taxe d'habitation TH					
Taux communaux	21,41	18,84	18,8	-0,20%	-12,20%
Taux syndicats intercommunaux	0,1	1,14	1,12		
Total	21,51	19,98	19,92		
Taxe du foncier bâti TFB					
Taux communaux	32,65	28,83	28,74	-0,30%	-12%
Taux syndicats intercommunaux	0,15	1,69	1,65		
Total	32,8	30,52	30,39		
Taxe du foncier non bâti TFNB					
Taux communaux	75,81	66,8	66,67	-0,20%	-12,10%
Taux syndicats intercommunaux	0,35	4,05	3,98		
Total	76,16	70,85	70,65		

• Évolution Produit de la Fiscalité Directe Locale (K€)

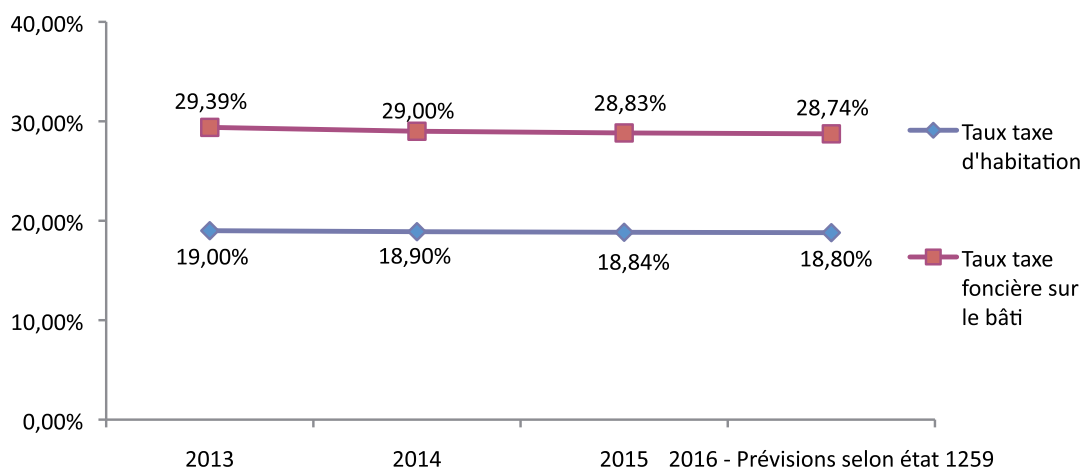


	2013	2014	2015	2016 - Prévisions selon état 1259
Taxe d'habitation				
Base nette imposable taxe d'habitation	16 213 477	16 138 842	17 225 855	17 420 000
Taux taxe d'habitation	19,00%	18,90%	18,84%	18,80%
Produit de la taxe d'habitation	3 080 561	3 050 241	3 245 351	3 274 960
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 125 969	20 670 946	21 217 257	21 431 000
Taux taxe foncière sur le bâti	29,39%	29,00%	28,83%	28,74%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	5 915 022	5 994 574	6 116 935	6 159 269
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	66 309	62 690	56 191	57 700
Taux taxe foncière sur le non bâti	67,00%	67,00%	66,80%	66,67%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	44 427	42 002	37 536	38 469
Produit des taxes directes	9 040 010	9 086 818	9 399 822	9 472 698
Rôles supplémentaires	90 772	162 440	196 510	
Produit des contributions directes	9 130 782	9 249 258	9 596 332	

Pour 2016, les projections du produit des impôts ménages sont estimées à 9,4 M€ à partir des hypothèses suivantes :

- Bases notifiées par les services fiscaux en 2016 auxquelles sont appliqués le coefficient national d'actualisation des bases voté par le Parlement ainsi qu'une variation physique prudente des bases. En raison de la faible inflation, l'Etat a inscrit au projet de la loi de finances 2016 une revalorisation de + 1%.
- Baisse des taux d'imposition 2016 de la ville

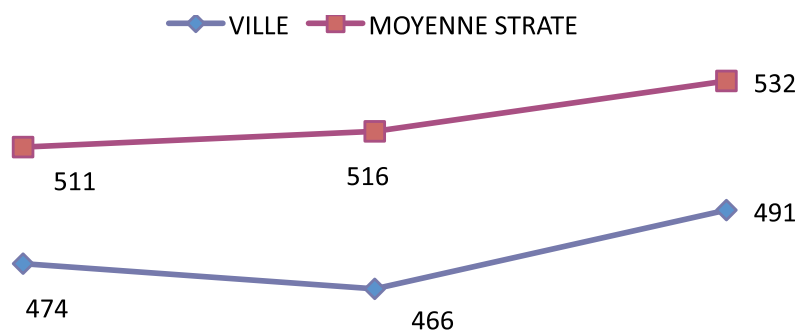
• Taux communaux des taxes locales



Selon le graphique ci-dessus, on constate que les taux communaux sont chaque année en baisse constante autant pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière sur le bâti.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

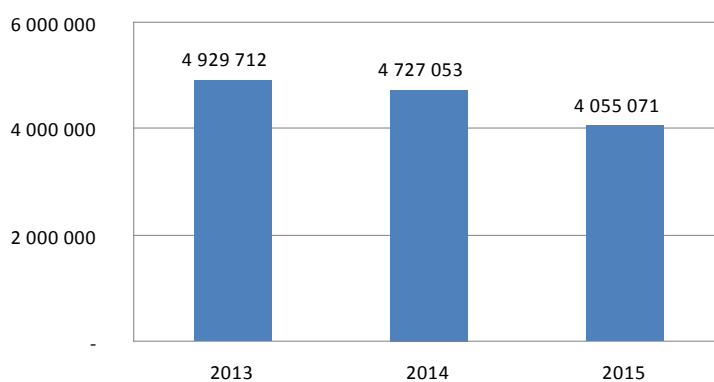
• Impôt locaux



Il est important de rappeler que la ville de Givors est bien en-dessous de la moyenne de strate, des communes de 10 000 à 20 000 habitants (source : Direction Générale des Collectivités Locales).

I Les dotations de l'état amorcent une baisse :

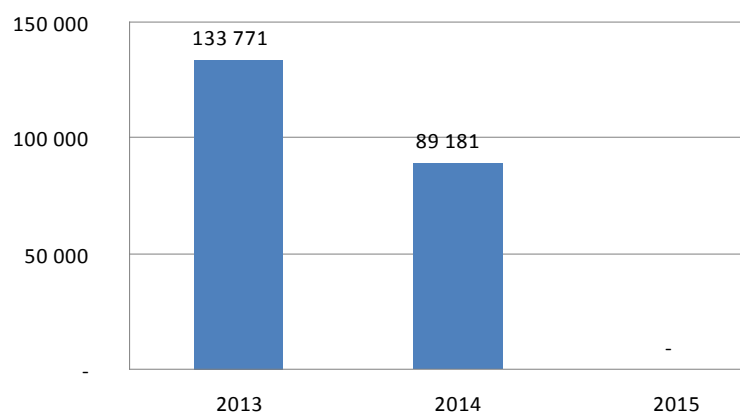
• Dotation globale de fonctionnement



Parmi elles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) enregistre une diminution cumulée de 874 641 € entre 2013 et 2015 liées à une première contribution au redressement des finances publiques.

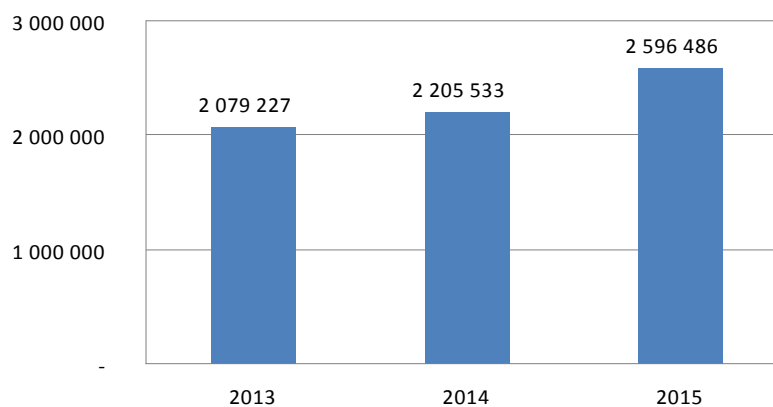
On constate une baisse entre 2014 et 2015 de 671 982 € soit une diminution de -14 %.

• **Dotation nationale de prééquation**



La dotation nationale de prééquation (DNP) n'est plus perçue par la commune depuis 2015.

• **Dotation solidarité urbaine**



La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) enregistre une augmentation cumulée de 517 259 € entre 2013 et 2015.

I Les produits de gestion courante

Quant à eux ont augmenté de 8,8% sur la période de 2013 à 2015 (charges et loyers refacturés).

I Dépenses réelles de fonctionnement 2013 à 2015

Entre 2013 et 2015, les charges de fonctionnement courant ont diminué de -5,7%. Cette diminution provient en grande partie des charges à caractère général, des subventions versées et des intérêts de la dette.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Charges à caractère général (chap 011)	6 029 530	5 243 033	5 096 453
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 897 873	16 073 449	15 704 390
Atténuation de produit (chap 014)	32 540	55 000	880
Contingents et participations obligatoires (art 655)	148 638	161 816	158 990
Subventions versées (art 657)	1 475 274	1 268 350	1 174 017
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	199 342	224 595	222 689
Total des dépenses de gestion courante	23 783 197	23 026 243	22 357 419
Intérêts de la dette (art 66111)	16 907	10 770	4 007
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-680	-708	-737
Autres charges financières (autres articles chap 66)	303	262	316
Charges exceptionnelles (chap 67)	165 916	190 975	246 227
Sous-total charges d'exploitation	182 447	201 299	249 812
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 965 644	23 227 542	22 607 230

I Les charges de personnel

Celles-ci constituent le premier poste de dépenses (15 704 390 € en 2015). La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2013-2014, elles connaissent une augmentation modérée de 1,1%. Une baisse est à noter en 2015 de -2,8% en raison des départs en retraite non remplacés et des contrats non renouvelés.

Les charges de personnel sont souvent impactées par plusieurs dispositifs légaux tel que :

- Les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents ;
- La revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories B et C en 2014 ;
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires ;
- L'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC ;
- Le relèvement du taux de cotisations à la CNRACL.

Le temps de travail minimal des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération du 20 décembre 2001 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les services de la mairie de Givors et au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

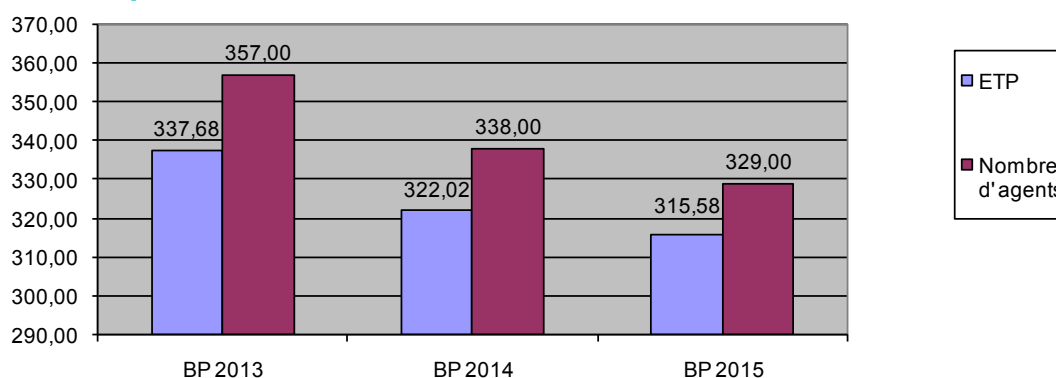
Grâce aux mesures de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements, l'évolution des effectifs des agents titulaires reste maîtrisée. Au cours de l'exercice 2015, le nombre d'agents titulaires et stagiaires représente 315,58 équivalents temps plein.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

	BP 2013	BP 2014	DIFF 2014-2013	BP 2015	DIFF 2015-2014
TITULAIRES ET STAGIAIRES	336,68	320,02	-16,66	314,58	-5,44
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	2,00	1,00	1,00	-1,00
CONTRACTUELS PERMANENTS	15,79	14,08	-1,71	16,99	2,91
CONTRACTUELS TEMPORAIRES	48,33	43,88	-4,45	62,57	18,69
TOTAL	401,80	379,98	-21,82	395,14	15,16

(*) Effectifs au 1^{er} janvier de l'année N

• Évolution des effectifs des agents titulaires et emplois fonctionnels au 1^{er} janvier de chaque année



• Quelques chiffres sur les avantages en nature :

	BP 2013	BP 2014	DIFF 2014-2013	BP 2015	DIFF 2015-2014
AIDES AUX VACANCES	1 626,20	2 893,64	1 267,44	4 427,40	1 533,76
PARTICIPATION MUTUELLES	19 449,72	25 602,28	6 152,56	27 129,48	1 527,20
REMBOURSEMENT ABT TRANSPORT	6 893,84	6 504,32	-389,52	6 320,37	-183,95
AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT CONCIERGE	28 428,87	28 207,34	-221,53	29 826,40	1 619,06
TOTAL	56 398,63	63 207,58	6 808,95	67 703,65	4 496,07

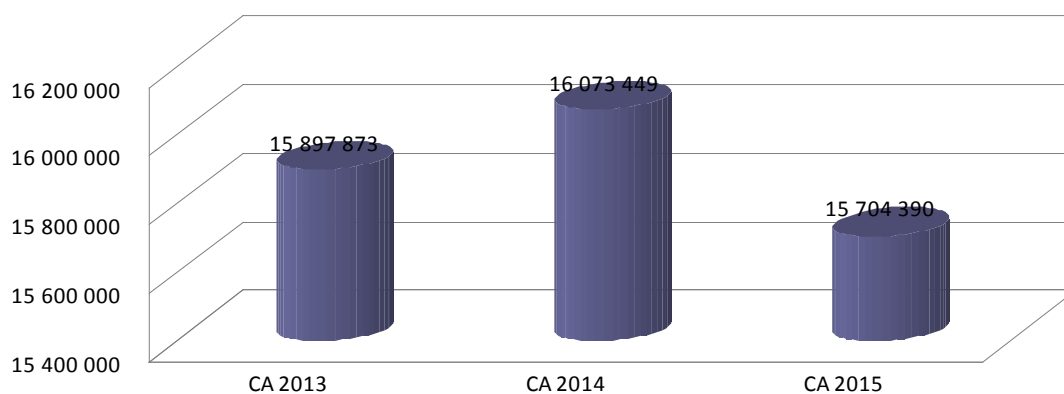
Notre politique des ressources humaines se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature.

La ville en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents. On constate une hausse de la participation mutuelle depuis 2013 suite à l'augmentation du nombre de mutuelles labélisées.

Les avantages logement concernent l'ensemble des concierges.

La ville participe à hauteur de 50% du montant de l'abonnement transports en commun des agents.

• Dépenses de personnel (chapitre 012)



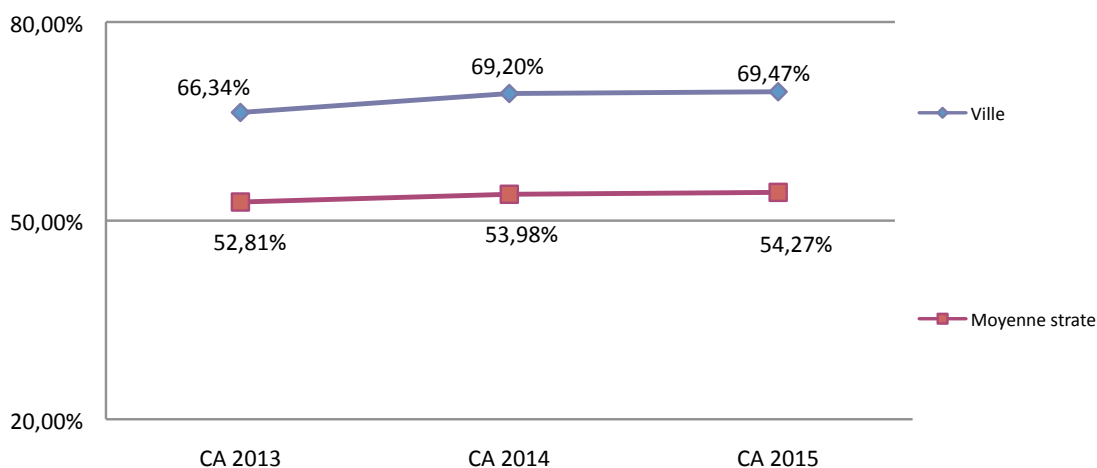
	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Charges salariales	15 546 052	15 707 887	15 450 006
CASC	168 628	166 217	157 906
Assurances	183 193	199 345	96 478
TOTAUX	15 897 873	16 073 449	15 704 390

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

En 2015, les dépenses de personnel représentent 69% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, contre une moyenne nationale de 54% pour les villes comparables (chiffres DGCL 2015).

Le montant des dépenses de fonctionnement étant en baisse, le pourcentage des dépenses de personnel ne peut logiquement baisser.

• Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement



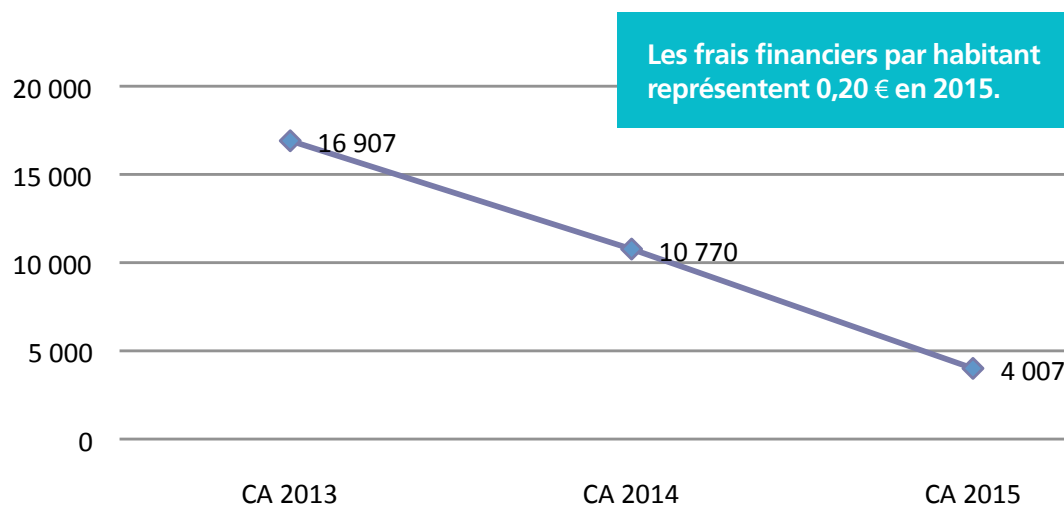
I Les charges à caractère général

2^e poste derrière les charges de personnel. Une baisse de -15,5% sur la période de 2013-2015 malgré la hausse mécanique des dépenses courantes impactées par la hausse de l'énergie et des charges.

I Intérêts de la dette

Ils ne cessent de baisser. Sur la période 2013-2015, ces charges ont décreu (- 76%).

• **Évolution des frais financiers nets (K€)**



I **Les épargnes**

Épargne de gestion :
Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette et produits de cession.

Épargne brute :
Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

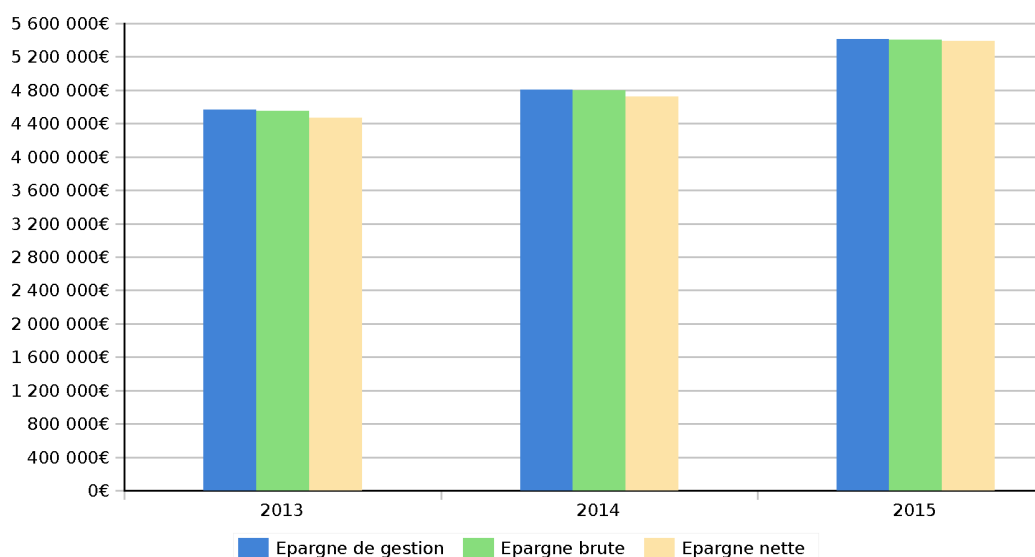
Épargne nette :
Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

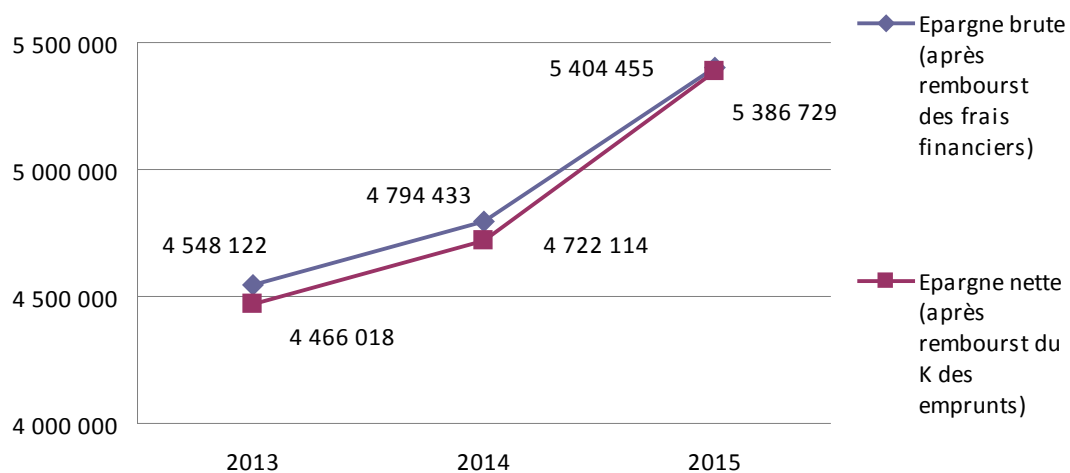
	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Recettes réelles de fonctionnement	28 607 130	28 453 175	28 212 845
Epargne de gestion	4 565 029	4 805 202	5 408 461
Epargne brute	4 548 122	4 794 433	5 404 455
Taux d'épargne brute (en %)	15,95 %	17,11 %	19,29 %
Epargne nette	4 466 018	4 722 114	5 386 729

Bien que les recettes réelles de fonctionnement diminuent d'année en année, le montant de l'épargne nette augmente grâce à l'effort effectué sur les dépenses de fonctionnement.

• Épargnes



• Épargne brute et épargne nette



Au regard des comptes administratifs respectifs, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé (épargne nette) permet toujours de faire face au remboursement de l'annuité de la dette et de financer les dépenses d'équipements.

I État de la dette communale

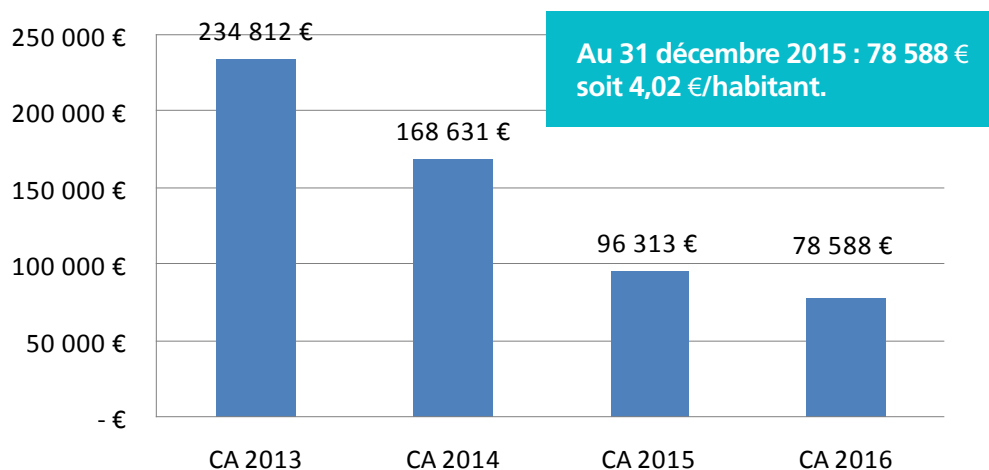
L'encours de la dette évoluerait de 234 812 € en 2013 à 20 864 € en 2019. De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 83 088 € en 2013 à 21 732 € en 2019.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Intérêts de la dette	16 907 €	10 770 €	4 007 €	3 269 €	2 501 €	1 701 €	868 €
Remboursement du capital	66 181 €	72 318 €	17 725 €	18 463 €	19 231 €	20 031 €	20 864 €
Annuité de la dette	83 088 €	83 088 €	21 732 €	21 732 €	21 732 €	21 732 €	21 732 €
Encours au 01/01	234 812 €	168 631 €	96 313 €	78 588 €	60 125 €	40 895 €	20 864 €
Encours au 31/12	168 631 €	96 313 €	78 588 €	60 125 €	40 895 €	20 864 €	-€

(Arrondis à l'euro prêt)

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions de l'encours de la dette au 1^{er} janvier N.

• Encours dette au 1^{er} janvier



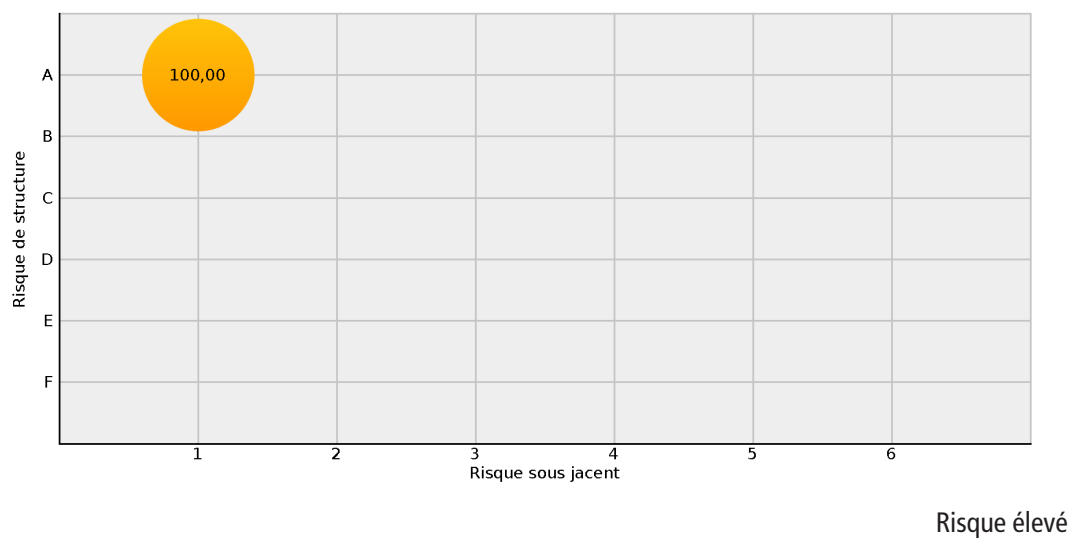
(*) Compte Administratif Prévisionnel

• Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

Source Finance Active

La Charte de bonne conduite permet de définir une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Risque faible



Le risque associé aux indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, EUR) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 6).

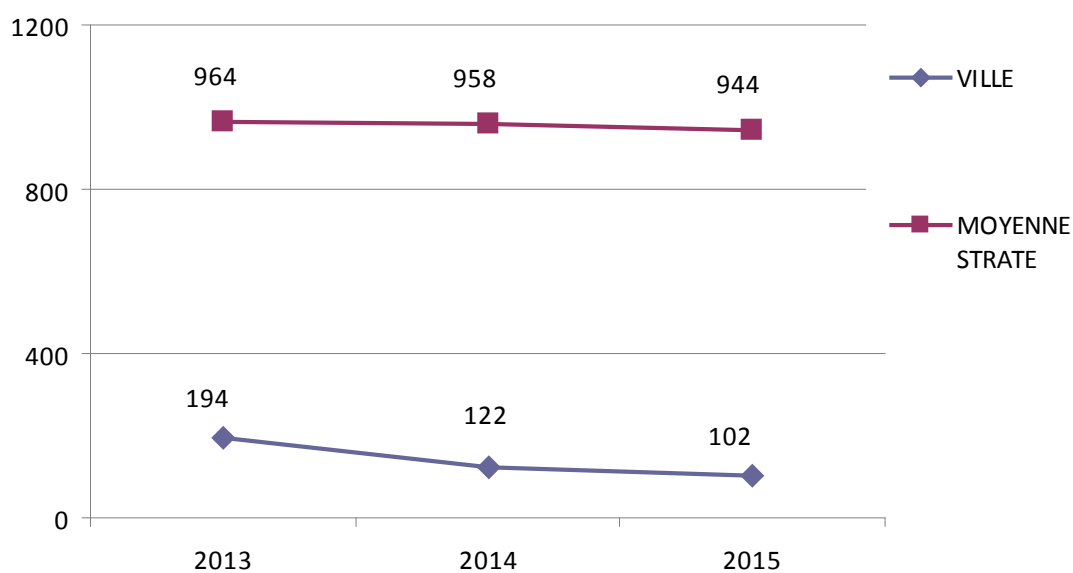
Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à F ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

La dette de la commune présente un risque faible.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

• L'encours de la dette par habitant du budget

€ par habitant	2013	2014	2015
VILLE	194	122	102
MOYENNE STRATE	964	958	944



L'encours de la dette par habitant du budget demeure bien en-dessous de la moyenne de la strate entre 2013 et 2015.

I Investissement – Dépenses

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal et conforter son attractivité. C'est grâce à notre épargne nette que la commune a la capacité de financer les dépenses d'équipements.

Les dépenses d'investissement concernent notamment :

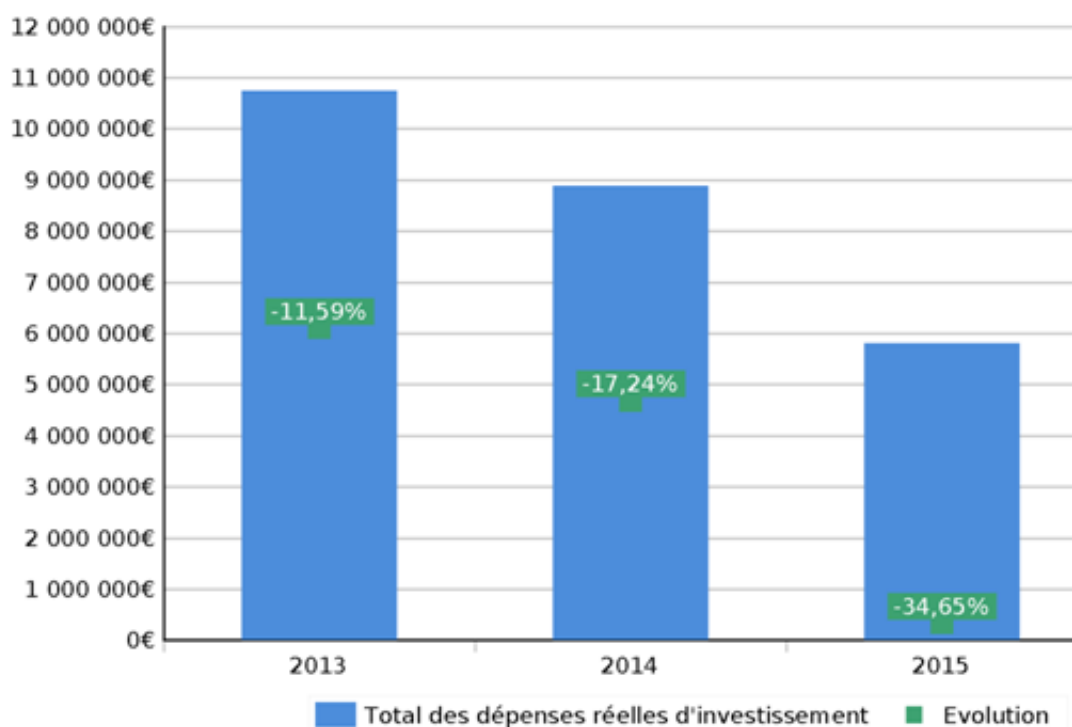
- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux (sécurité, culture....)

• Les dépenses d'équipements

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses d'équipements	10 587 603,51 €	8 814 565,71 €	5 787 918,15 €
Nombre d'habitant	19 258	19 852	19 566
Ratio "dépenses d'équipements / Population"	549,78	444,01	295,82
Moyenne Strate	387	321	268

Le ratio « dépenses d'équipement / population » est au-dessus de la moyenne de la strate depuis 2012 et jusqu'en 2015.

• Dépenses d'investissement



Liste des principaux programmes structurants réalisés 2015:

- Etudes : ALSH, CTM, salle de conférence Maison du Fleuve Rhône, analyse d'air écoles maternelles et pôle petite enfance
- Travaux de voirie de proximité, local commercial CIAL
- Réaménagement de la crèche, ascenseur médiathèque, implantation d'un bâtiment modulaire à usage de classe GS G.PERI, remplacement bardage métallique façade piscine, réfection toitures vestiaires Tony Garcia + local chaufferie, aménagement locaux en foyer restaurant, travaux étanchéité médiathèque, travaux sols souples sportif au palais des sports...

- Travaux d'éclairage public, matériel de vidéo surveillance, travaux électricité Télécom, travaux de caméra dômes Duclos et puis Ollier
- Mobiliers ALSH
- Revêtement routier quai navigation
- Travaux : ALSH la Rama, pôle Culturel Moulin Moiroud, CTM

Liste des principaux programmes structurants réalisés au 7 novembre 2016:

- Travaux : CTM, ancienne crèche E.cotton, école Jean Jaurès, école J.Duclos, ALSH, moulin madiba, mjc, conservatoire, hotel de ville, groupe scolaire J.Curie, groupe scolaire P.Langevin, primaire Peri Bans, piscine, salle anne Franck, E herriot, Rama, église canal Notre Dame, église centre ville St Nicolas, théâtre, médiathèque, serre rue Dobel
- Études : CTM, ancienne crèche E.cotton, crèche des plaines D.Cassanova école J.Duclos, primaire Peri Bans, piscine, H Wallon
- Terrain synthétique

I Investissement – Recettes

Les ressources propres :

FCTVA: Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Ce taux a varié entre 2014 et 2016.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Encaissés à ce jour 2016
Montants	1 231 730	1 443 521	1 305 924	852 229
Taux	15,482%	15,482%	15,761%	16,404%

Le montant perçu du FCTVA suit logiquement la baisse des investissements.

Les ressources externes :

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires servant à financer le programme pluriannuel d'investissement qui fluctuent en fonction des opérations.

CA 2013	CA 2014	CA 2015	Recettes perçues à ce jour
2971278	1838387	2534612	Recettes Métropole perçues : 2551640 €

Différentes subventions ont été perçues en 2015 pour un montant total de 2 534 612,41 € contre 1 838 386,83 € en 2014. La Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt. Les subventions sont principalement versées par la Métropole de Lyon.

La répartition de nos subventions d'investissement 2015 est la suivante :

- Accessibilité du centre social des Vernes 13 644,41 €
- FISAC 8 687,24 €
- Métropole de Lyon 2 371 681,68 € (Contrat triennal avec le département 2008-2012). Dont 1 650 000 € pour le pôle culturel Moulin Madiba,
- 140 000 € rénovation bâtiments associatif, ALSH 1er acompte pour 541 681,68 € et 40 000 € pour les bâtiments sportifs.
- Subventions diverses 2 071,08 €
- Subvention musique et danse (conservatoire) 138 528 €

• **Recettes réelles d'investissement**

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
FCTVA (art 10222)	1 231 730	1 443 521	1 305 924
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	22 634	10 233	14 684
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	2 971 278	1 838 387	2 534 612
Autres immobilisations financières (chap 27)	23 884	7 961	31 845
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	4 838	0
Autres recettes	1 690	985	1 020
Total des recettes réelles d'investissement	4 251 215	3 305 925	3 888 086
Article 1068	6 266 014	3 492 320	3 238 818
Total des recettes réelles d'investissement avec 1068	10 517 229	6 798 245	7 126 904

Les orientations pour 2017

I La section de fonctionnement

Au-delà de la présentation du budget primitif 2017, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

Selon la loi de finance 2016, la DGF aurait dû être calculée selon le nombre d'habitant des communes, (soit 75,72 € par habitant) qui finalement n'a pas été appliqué en 2016 ni en 2017;

I Prospective 2017 des produits de fonctionnement :

Total des recettes réelles de fonctionnement	BP 2016	(*) BP 2017
Atténuation de charges (chap 013)	130 000,00 €	200 000,00 €
Produits des services (chap 70)	921 800,00 €	850 000,00 €
Produit des taxes directes (art 73111)	9 283 731,00 €	16 460 000,00 €
Rôles supplémentaires (art 73111)		
Produit des contributions directes (total art 73111)	10 335 531,00 €	
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	781,00 €	
Fiscalité transférée (total art 7323)	781,00 €	
Attribution de compensation (art 7321)	6 037 630,00 €	
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	384 000,00 €	
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	10 000,00 €	
Taxe sur l'électricité (art 7351)	300 000,00 €	



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Taxes sur la publicité (art 7368)	120 000,00 €	
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	260 000,00 €	
Impôts et taxes (total art commençant par 73)	16 396 142,00 €	
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	8 512 386,00 €	8 250 000,00 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)		
Dotation nationale de péréquation (art 74127)		
Participations (art 747)		
Autres		
Compensations fiscales (art 748)		
Autres dotations (autres articles chap 74)		
Dotations (total art commençant par 74)		
Autres produits de gestion courante (chap 75)	536 332,00 €	530 000,00 €
Total des recettes de gestion courante	26 496 660,00 €	26 290 000,00 €
Produits financiers (chap 76)	10 000,00 €	6 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	- €	70 000,00 €
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	36 500,00 €	
Autres recettes d'exploitation (total art commençant par 76 et 77)	46 500,00 €	76 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 543 160,00 €	26 366 000,00 €

(*) Budget 2017 Prévisionnel



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Au regard de la projection financière présentée ci-dessous, cela confirme que l'évolution des recettes de fonctionnement courant devrait connaître un fort ralentissement dans les années à venir. Ce manque de dynamisme des produits d'exploitation résulte de plusieurs facteurs :

- La baisse programmées des dotations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) sur les futurs exercices. Selon le projet de loi de finance 2017 : « Depuis 2015, les collectivités territoriales ont contribué aux économies à hauteur de leur part dans la dépense publique. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de ralentir la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités et, dans le même temps, de préserver la capacité d'investissement local. Pour cela, les mesures prises depuis 2015 combinent la baisse des dotations de fonctionnement et mesures spécifiques de soutien à l'investissement. La baisse des dotations de fonctionnement a conduit à une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales de 3,5 Md€ en 2015 puis de 3,3 Md€ en 2016, après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014. Cette baisse se poursuit en PLF 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI 2016. Le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant toutefois celle portée par le bloc communal, dont la baisse des concours financiers n'a pas été, à l'inverse des départements et des régions, compensée par le dynamisme des autres transferts financiers de l'État ». Selon la loi de finance 2016, la DGF aurait dû être calculée selon le nombre d'habitant des communes, (soit 75,72 € par habitant) qui finalement n'a pas été appliqué en 2016 ni en 2017;
- Taux communaux : poursuite de la baisse mais de façon modérée. Au regard du projet de loi de finance 2017, il est prévu une revalorisation de + 0,4% des valeurs locatives ce qui est en fait la plus faible revalorisation historique. la commune envisage pour 2017 une baisse des taux équivalente à 2016 soit :
 - 0.20 % pour la taxe d'habitation,
 - 0.30 % pour la taxe du foncier bâti
 - 0.20 % pour la taxe sur le foncier non bâti

- La tarification augmente chaque année selon l'inflation.
- Au niveau de la DSU, la loi de finance 2017 prévoit la suppression de la catégorie des communes dites « DSU cibles » ce qui engendrera une baisse de celle-ci pour la commune de Givors.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle de nos charges de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes.

I Prospective 2017 des charges de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2016	(*) BP 2017
Charges à caractère général (chap 011)	5 202 450	5 500 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 115 275	16 170 000
Atténuation de produit (chap 014)	97 500	90 000
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1 561 388	1 500 000
Subventions versées (art 657)		
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)		
Total des dépenses de gestion courante	22 976 613	23 260 000
Intérêts de la dette (art 66111)	11 065	3 269
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)		-3 269
Autres charges financières (autres articles chap 66)		500
Charges exceptionnelles (chap 67)	218 983	245 000
Dépenses imprévues (022)	300 000	300 000
Sous-total charges d'exploitation	530 048	545 500
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 506 661	23 805 500

(*) Budget 2017 Prévisionnel



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services hors dépense de personnel.

Au cours de l'année 2017, des dépenses seront engagées dans le cadre d'actions menées en faveur du devoir de mémoire et du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale et en faveur de la promotion de la laïcité. Sur ces 2 actions, un partenariat financier avec l'état est en cours de discussion.

Les montants des subventions municipales versées aux associations seront maintenus.

FPIC (atténuation de produits chapitre 014) : La modification du paysage intercommunal se traduira en 2017 par une réduction du montant par habitant à percevoir par les territoires bénéficiaires et une augmentation moyenne par habitant des territoires contributeurs. Les fusions se traduiront, très fréquemment, pour les communes par un changement dans le niveau de contribution à verser à l'attribution à percevoir, voire le passage de l'un à l'autre.

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une légère hausse avec un montant prévisionnel de 16 170 000 € au budget 2017. Cette augmentation s'explique :

- par les incidences liées au glissement vieillesse technicité ;
- le relèvement du taux de cotisation CNRACL ;
- une hausse des cotisations versées à l'IRCANTEC ;
- la création NBI QPV ;
- la création de nouveaux services publics (au Ram des vernes, jardin d'enfants et l'accueil de l'ALSH) ;
- extension de l'ouverture aux publics à la médiathèque et à la piscine ;
- des nouvelles grilles indiciaires pour les agents de catégories C et A suite à une modification du gouvernement ;
- l'augmentation de l'assurance statutaire.

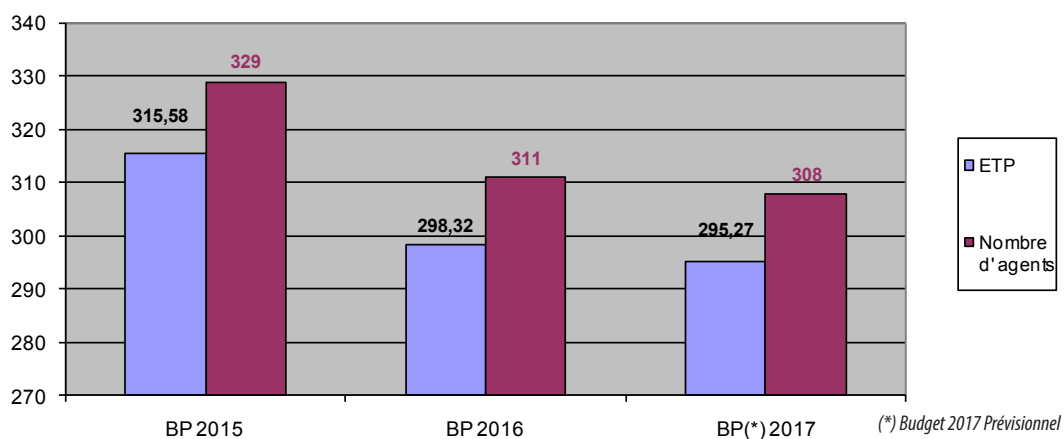
Malgré cette hausse du chapitre 012, on peut constater une baisse prévisionnelle importante des charges salariales proprement dites pour 2017 qui résulte du travail mené par l'administration dans le cadre de l'organisation de ses services.

• Évolution des effectifs

	BP 2015	BP 2016	DIFF 2016-2015	BP 2017	DIFF 2017-2016
TITULAIRES ET STAGIAIRES	314,58	297,32	-17,26	294,27	-3,05
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
CONTRACTUELS PERMANENTS	16,99	16,86	-0,13	15,35	-1,51
CONTRACTUELS TEMPORAIRES	62,57	52,80	-9,77	47,23	-5,57
TOTAL	395,14	367,98	-27,16	357,85	-10,13

Effectif au 1^{er} janvier de l'année N

• Évolution des effectifs des agents titulaires et emplois fonctionnels au 1^{er} janvier de chaque année



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

• Avantages en nature

	BP 2015	BP 2016	DIFF 2016-2015	BP 2017	DIFF 2017-2016
Aides aux vacances	4 427,40	2 715,38	-1 712,02	2 800,00	84,62
Participation mutuelles	27 129,48	27 967,66	838,18	28 000,00	32,34
Remboursement abt transport	6 320,37	7 984,01	1 663,64	8 000,00	15,99
Avantages en nature logement concierge	29 826,40	34 219,00	4 392,60	35 000,00	781,00
Total	67 703,65	72 886,04	5 182,39	73 800,00	913,96

(*) Budget 2017 Prévisionnel

• Traitement indiciaire

	BP 2015	BP 2016	DIFF 2016-2015	BP 2017	DIFF 2017-2016
TI	8 105 568,24	7 794 984,00	-310 584,24	7 845 954,00	50 970,00
Avec charges patronales	11 590 962,58	11 146 827,12	-444 135,46	11 208 505,71	61 678,59

(*) Budget 2017 Prévisionnel

• Heures supplémentaires

	BP 2015	BP 2016	DIFF 2016-2015	BP 2017	DIFF 2017-2016
HS - de 14 heures	34 393,72	30 766,79	-3 626,93	32 612,80	1 846,01
HS + de 14 heures	6 732,00	4 655,36	-2 076,64	4 934,68	279,32
HS élections	3 610,23	3 108,22	-502,01	10 207,00	7 098,78
HS dimanche	17 953,45	19 464,46	1 511,01	20 632,33	1 167,87
HS nuit	9 694,14	9 999,31	305,17	10 599,27	599,96
Total	72 383,54	67 994,15	-4 389,39	78 986,08	10 991,94

(*) Budget 2017 Prévisionnel

L'augmentation des heures supplémentaires s'explique par le fait que 2017 est une année comptant deux élections :

- présidentielle ;
- législatives.

engendrant quatre dimanches travaillés pour une trentaine d'agents communaux.

• **Évolution des dépenses de personnel 2015 et le prévisionnel pour 2016-2017**

	CA 2015	BP 2016	(*) BP 2017
Charges salariales	15 450 006	15 905 700	15 796 651
CASC	157 906	113 097	108 349
Assurances	96 478	96 478	265 000
Totaux	15 704 390	16 115 275	16 170 000

(*) Budget 2017 Prévisionnel

Jusqu'en 2014, la prime annuelle pour l'assurance statutaire était d'environ 200 000 €. Dans le cadre du marché public, pour la période 2015-2016, le montant était d'environ 100 000 €. Pour la période 2017-2020, la commune a fait le choix d'adhérer au contrat cadre d'assurance groupe du CDG 69. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le groupement Sofaxis et CNP Assurances a été retenu par le CDG 69.

Le montant de la prime annuelle sera d'environ 265 000 €.

Cette hausse peut s'expliquer par une augmentation très importante des arrêts de travail dans la fonction publique territoriale ces dernières années, ce qui a poussé les assureurs à revoir fortement à la hausse leurs primes.

I La section d'investissement

L'investissement 2017

Comme les années précédentes, l'investissement 2017 sera composé d'opérations structurantes et de programmes récurrents (renouvellements des équipements).

Le montant des investissements prévus au Budget Primitif 2017 est légèrement supérieur à 4,5 millions d'euros.

Nature des travaux	Montants
Participation place du Coteau	110 000
Participation CMOU Duclos	35 000
PNB RD386	23 000
ADS (logiciel urba)	3 000
Matériel/mobilier/informatique/véhicules	350 000
Videoprotection	100 000
Accessibilité	100 000
Voirie/espaces publics/aménagements de proximité	500 000
Études diverses	50 000
ErDF	15 000
Clôture	20 000
Menuiseries extérieures	20 000
Réparation aire de jeux	20 000
Jalonnement	5 000



Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Sécurité/PCS	5 000
Enveloppe culture	100 000
Enveloppe sports	100 000
Enveloppe scolaire	100 000
Enveloppe bâtiment administratif	100 000
Déficit ZAC VMC	368 000
Menuseries + ITE henri wallon	200 000
MOE Groupe scolaire	600 000
MOE palais des sports	100 000
MOE pompage piscine	30 000
MOE travaux médiathèque	50 000
Travaux pompage piscine	80 000
Ravalement Jean Jaurès	300 000
Berges du gier	300 000
Rehabilitation centre social	300 000
Étude déménagement serre	30 000
Projet crèche LMH	100 000
PIG loyer maîtrisés	35 000
Ravalement + rideaux métalliques CC vernes	150 000
Travaux Moulin Moiroud	150 000
Total général	4 549 000

I Les ressources d'investissement 2017

Le FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2017 devrait être de l'ordre de 790 000€, sous réserve que le taux d'exécution des investissements demeure satisfaisant. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA augmenté : de 15,761 à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015 (FCTVA 2016).

De plus, à partir du 1er janvier 2016, les dépenses d'entretien concernant les bâtiments publics et la voirie sont éligibles au même titre que les dépenses d'investissements.

Sachant que les dépenses d'investissement diminuent, le montant de la FCTVA perçu baisse également.

Les subventions d'équipement

En 2017, le volet « subventions d'équipement » devrait être budgété en baisse comparativement à l'exercice précédent.

Certains travaux prévus en 2017 seront en partie financés par la Métropole de Lyon dans le cadre des contrats triennaux. Notamment, la MOE du groupe scolaire, air d'accueil des gens du voyage, démolition MJC.

Le produit des cessions

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine communal, la commune a signé le 11 juillet 2016 un marché de prestation de service d'intermédiation immobilière avec le groupement SAGIM Brice Robert.

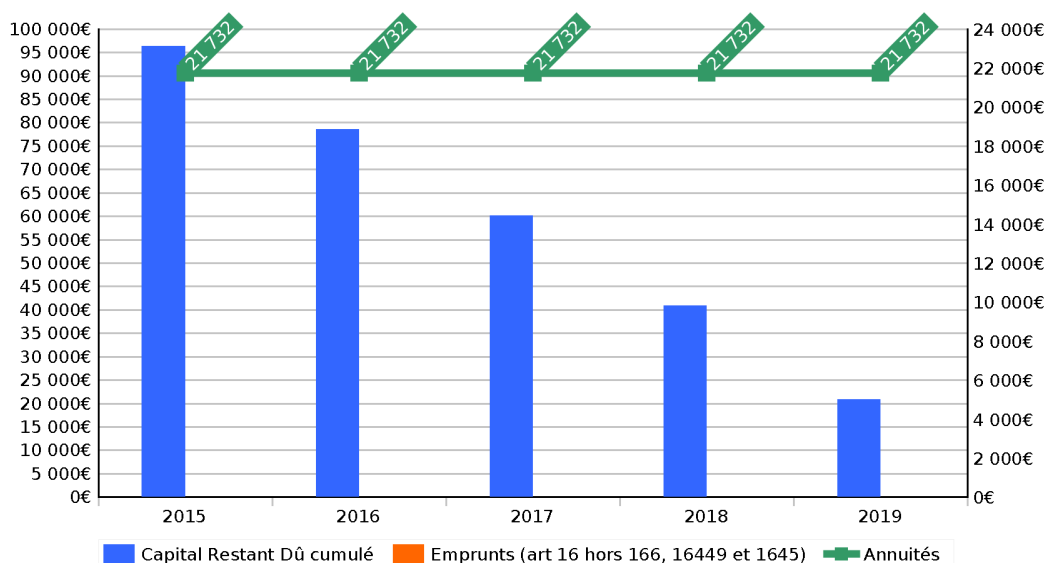
Il s'agit de rechercher et de trouver des acquéreurs pour les biens suivants : un bâtiment communal sis 7 place Jean Jaurès à Givors et 11 terrains nus situés sur le plateau de Montrond pour une superficie totale d'environ 30 954m².

L'ensemble de ces biens a été estimé par les services des domaines pour un montant total d'environ 3 000 000 euros. Le produit des ventes ne pourra être inscrit au budget primitif 2017 qu'une fois les actes de vente signés.

L'emprunt

La réduction des dépenses de fonctionnement ainsi que les recherches de financement permettent à la commune de ne pas effectuer un emprunt supplémentaire.

• Encours de dette



Fond de soutien à l'investissement

Le Gouvernement a souhaité, à travers la loi de finances 2016, redynamiser le tissu économique local à travers des mesures favorisant l'investissement. Le Premier ministre a annoncé la création d'une dotation de soutien à l'investissement public local, pour un montant de 800 millions €, dont 93,8 millions € alloués à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune a sollicité un soutien financier pour plusieurs projets, deux d'entre eux sont retenus par le Préfet :

- La construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Gabriel Péri;
- La construction d'une crèche de 33 berceaux sur le quartier des Plaines et réhabilitation d'un bâtiment public communal.

